

REPUBLICUE DE  GUINÉE-BISSAU

***RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION***

BISSAU, AVRIL 2002

Indice	Pages
1. Résumé	4
1.1. Summary	5
2. Introduction	7
2.1. Méthodologie	7
3. Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable	8
3.1. Stratégies et les Plans	8
3.1.1. La Constitution de la République	8
3.1.2. Le Gouvernement	8
3.1.3. Les Plans et les Politiques Sectorielles	9-12
3.1.4. Les Projets/Programmes exécutés dans le cadre de la lutte contre la désertification	9-12
3.1.4.1. Le Programme de la Planification Côtière	12
3.1.4.2. Projet d'Utilisation Rationnel du Patrimoine Forestier	12
3.1.4.3. Projet Agro-SilvoPastoral (PASP), et l'apparition de l'Association pour la Promotion du Développement Local (APRODEL	12
3.1.4.4. Projet d'Aménagement Hydro-agricole	14
3.1.4.4.1. Récupération de mangrove et mise en valeur des "bas-fonds"	14
3.1.4.5. Projet d'Assistance Technique, Communication et Information pour la Protection de l'Environnement – PACIPE	15
3.1.4.6. Programme d'Éducation et Communication Environnementale « Palmeirinha » et les Écoles de Vérification Environnementale	15
3.1.4.7. Programme d'Education pour la Vie Familiale en matière de population	16
3.1.4.8. Projet Centre Législatif Environnemental	16
3.1.4.9. Projet «Utilisation Rationnelle des Écosystèmes Fragiles en Guinée-Bissau»	16
3.1.4.10. Projet Rio Grande Buba	16
3.1.4.11. Projet AGIR « Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles »	16
3.1.4.12. Projet « Programme Régional Solaire – PRS »	16
3.1.4.13. Projet « Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel – PREDAS »	17
3.1.4.14. Projet de Gaz Butane	17

3.1.4.15. Projet Petits Ruminants	17
3.1.4.16. Plantation des Arbres	17
3.1.4.17. ONG's et les Associations Juvéniles	17-19
3.2. Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification	19
3.2.1 Le Cabinet de la Planification Côtière et l'INEP-SIG	19
3.2.2. La Direction Nationale de Service de la Météorologie	19
3.2.3 Institut National d'Investigation et Technologie Appliquée	19
4. Mesures institutionnelles prises pour la mise en œuvre de la Convention	20
4.1. Législation	21
4.2. Le rôle des ONG's et Associations Juvéniles, de base et autres	21
5. Processus participatif en appui à l'élaboration et mise en œuvre du Programme d'Action de Lutte contre la Désertification	22
6. Le Processus consultatif à l'appui à l'élaboration et mise en oeuvre des Programmes d'Action Nationales et des Accords de Partenariat avec les pays et les entités intéressées	23
7. Mesures prises ou prévues dans le Cadre du PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, la connaissance du phénomène de la désertification, surveiller et évaluer les effets de la sécheresse	23
8. Les ressources financières allouées au titre de budget national pour appuyer la Mise en Oeuvre de la Convention et aides financière et Coopération Technique reçues et requises avec indication des nécessités et l'ordre de leur priorité	24
9. Analyse des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci	25
10 ANNEXES	26-30

1. Résumé

Ce rapport vise à faire un bilan des activités mises en oeuvre dans le cadre de la lutte contre la désertification et aborder, également, l'état de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies de la Lutte contre la Désertification .

Le problème de la désertification dépasse de loin la médiation d'une seule institution et cet exercice l'a démontré.

Ce phénomène assume des contours variés et il est indispensable de valoriser tous les efforts déjà faits en Guinée-Bissau en vue de la défense de la cause noble de l'environnement.

L'adoption de cette Convention vient légitimer et unir les voix de ceux qui, sans discrimination se sont levés, érigés et ont exécuté des projets, en mettant en oeuvre des actions qui uniquement ont visé l'amélioration de la qualité de la vie des populations.

Le problème de la lutte contre la désertification ne peut pas être dissocié de la problématique du développement durable, de l'augmentation des aires cultivées et de la production, ainsi que de l'exploitation correcte des ressources naturelles.

C'est dans cette optique que ce rapport s'inscrit.

Les actions menées par l'Etat et par les institutions de la société civile, parmi lesquelles les ONG's nationaux et étrangers à l'échelle nationale sont dispersés et il est urgent de les valoriser et les intégrer dans l'élaboration du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification.

La Stratégie Nationale de Conservation vient se joindre à toutes les initiatives déjà mises en pratique et en cours, trouvant ainsi un cadre institutionnel pour sa mise en oeuvre.

Dans le cadre de la politique du gouvernement, ce rapport révèle tout un ensemble des actions qui ont abouti à la création et le renforcement des capacités institutionnelles du département gouvernemental chargé de la poursuite de la politique de l'environnement dans le Pays.

Les Plans et les Politiques Sectorielles ci-dessous référées sont convergents en ce qui concerne la nécessité de la conservation de l'environnement dans l'optique du développement durable, ayant comme priorités élus, la promotion du bien-être, la valorisation des ressources et la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Il est important de remarquer, que de façon disperse, beaucoup des Projets et Programmes ont concentré leurs actions à proportionner la participation et engagement des populations dans la défense et conservation des leurs propres ressources à travers l'introduction des techniques améliorées de carbonisation, des fours et des foyers améliorés, la récupération de terres et la mise en valeur d'autres terres et mise en valeur d'autres pour l'exercice des activités génératrices de rendement.

La sensibilisation a joué une importance particulière : beaucoup des bulletins informatifs sont édités avec des contenus en faveur de la conservation de l'environnement, avec focalisation sur les feux de brousse.

La mise en valeur des radios communautaires, comme moyen de communication a une valeur croissante.

Les ONG's ont joué un rôle de mérite notoire, sans oublier, néanmoins tous les efforts menés par l'Etat en la matière dans le cadre d'un Projet Sous-Régional.

On doit souligner le rôle que joue le Système d'Information Géographique (INEP-GPC), Services du Génie Rural et les Services de la Météorologie pour la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce.

L'INITA a contribué dans l'introduction et utilisation de fourneaux et foyers améliorés.

D'un autre côté, beaucoup, sont des mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention : le droit à la défense de l'environnement vient d'être consacré dans la Constitution de la République, et un département gouvernemental chargé de la politique environnementale est créé.

L'Assemblée Nationale a ratifié la Convention de lutte contre la Désertification (et d'autres de la Génération de Rio) et en son sein croit une Commission Spécialisée pour l'Environnement.

Le propre Programme des Gouvernements successifs a indexé la lutte contre la désertification comme étant une priorité.

Pour le renforcement aussi de ce Programme a surgi le Centre Législatif Environnemental.

Dans le soutien au Gouvernement les Organisations Non-Gouvernementales ont exécuté des tâches complémentaires et que beaucoup ont contribué dans la lutte contre ce fléau.

Allié à ce fait, le mouvement associatif s'est joint à cette initiative, ce qui se vérifie dans l'appui aux campagnes de plantation des arbres et dans la sensibilisation.

Les entités scientifiques, tel que le Cabinet de la Planification Côtière, l'Institut National d'Etudes et Recherche (INEP), le Service National de Météorologie ont fournis des informations importantes devront être prises en compte, conformément aux recommandations de la Commission de la Science et de la Technologie

Il y a eu une participation des acteurs : l'Etat, les ONG et les partenaires de développement résidents, en forgeant aux actions, l'engagement dans ce processus de lutte contre la désertification et en ce moment, les résultats sont encourageants.

Alors, les Accords de Partenariat doivent être adaptés aux nouvelles nécessités, en vue de garantir l'efficacité et les résultats concrets, tâche dans laquelle le PNUD, l'Union Européenne, l'UICN et les autres partenaires ont manifesté toujours leurs intérêts.

Pour l'élaboration du Programme d'Action Nationale (PAN) on dispose des informations relatives aux résultats des projets exécutés et chacun à son niveau, a permis de renforcer la capacité institutionnelle, la décentralisation des tâches pour une plus grande responsabilisation de tous les intervenants dans le secteur environnemental.

Dans ce rapport, les efforts pour améliorer l'environnement économique sont visibles : la production agricole (le riz de "*bas-fonds*") et a augmenté, le fumage de poisson à travers l'introduction de fours améliorés, ce qui a rendu possible l'augmentation de rendement, surtout pour les femmes groupées dans les associations.

Il est à louer, une attention particulière des efforts de l'Etat, par ses propres fonds en ce qui concerne le financement des activités de conservation à travers de ce que l'on appelle les Contreparties Nationales.

Les indicateurs, tels que l'exécution des activités de développement e génératrices de rendement, la mise en valeur des forêts communautaires et la croissance progressive de l'engagement des populations locales dans ces tâches ont prouvé les progrès accomplis.

1.1. Summary

This report is intended to evaluate the activities undertaken under the desertification control program as well as the status of implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification.

Desertification problem exceeds by far the limits of a single institution and this exercise has proven it.

This phenomenon presents a broad spectrum that makes it necessary to strengthen all the efforts undertaken in Guinea-Bissau to the cause of the environment.

The adoption of this Convention legitimizes and unifies the efforts of those, which, indiscriminately stood up, developed and implemented projects and actions in the areas that aimed solely at improving the quality of life of people.

The question of drought control cannot be dissociated from sustainable development, increase of cultivated areas, production, as well as accurate exploitation of resources.

It is under this approach that the present report is addressed.

Actions undertaken by the Government as well as by institutions of civil society, such as local and foreign NGOs at the national level, are scattered and it is essential that they are valued and integrated in the development of National Action Plan for Combat of Desertification.

This National Conservation Strategy has been shaping all the initiatives already undertaken and underway, finding herself an institutional framework for own implementation.

Under the Government policy, the report looks at the array of actions conducive the creation and strengthening of institutional capacity of the Government Department in charge of pursuing the environmental policy in the Country.

The Sectorial Plans and Policies referred to below are converging with respect to the need of environmental conservation in the sense of sustainable development, having as elected priorities the promotion of population well-being, valuing of resources and poverty reduction struggle.

It is important to stress that, in a dispersed manner, several projects and programs concentrated their actions in promoting people participation and involvement in the protection and conservation of own resources through the introduction of improved carbonization techniques, improved ovens and stoves, reclamation and use of land for rent-generating activities.

Awareness gained particular importance: several informative bulletins are edited with content in support of the environment, with particular emphasis on slash and burning issues.

Community radios as means of communication, exhibits value-added.

NGOs have performed a role of recognition, notwithstanding Government efforts regarding this matter under the Sub-Regional Project.

Emphasis should be directed to the role of Geographic Information System (INEP-GPC), Agricultural Engineering Services and Meteorology for the development of an Early Alert System.

INITA has contributed in the introduction and use of charcoal and other improved stoves.

On the other hand, a lot of measures were taken to implement the Convention: the right to the protection of the environment is an integral part of the Country's Constitution and a Government Department was created to undertake the environmental policy.

The National Assembly ratified the Convention to Combat Desertification (and others in connection with that of Rio de Janeiro) and created Specialized Commission on Environment.

Succeeding Government Programs make drought control a priority.

The Environmental Legislative Center is also created in reinforcement of those actions.

In support of the Government, the NGOs implement complementary tasks that contribute significantly to control this calamity.

In connection with this fact, the associative movement has been joining this initiative which translates into support to tree planting campaign and awareness.

Scientific entities such as Coastal Planning Department, INEP and National Meteorology Service have been providing important information that have to be taken into consideration according to the recommendations of the Science and Technology Commission.

There has been players' participation: Government, NGOs and development partners through strengthening actions and commitment in the combat of the desertification process and, as of this moment, the results are encouraging.

However, Partnership Agreements shall be adapted to new needs, so as to ensure efficiency and objective results, task which UNDP, European Union, IUCN and others have manifested interest in.

For the development of the National Action Plan, there are already available information pertaining to the results of implemented projects and each one, at its own level, allowed the strengthening of institutional capacity and decentralization of tasks for increased responsibility of all players in the environmental sector.

In this report, efforts to improve the economic environment are visible: Agricultural production (*bas-fonds* rice production increased, fish smoking through the introduction of improved stoves made possible the increase on rents, especially of women in associations).

Government actions, through counterpart funds, deserve special attention, with respect to financing of conservation activities.

Indicators, such as implementation of development actions and those related to rent-generating activities, valuing of community forests and increasing grass-root participation in these tasks prove achieved progress.

2. Introduction

À l'abri de la décision n° 11 de la Cinquième Conférence des Parties Signataires de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, la Guinée-Bissau accomplit le noble devoir de présenter son Rapport National sur la mise en oeuvre de ladite Convention.

Cet important exercice découle de l'impérieuse nécessité de procéder à une approche exhaustive de toutes les activités réalisées par les institutions gouvernementales, organisations non-gouvernementales nationales, communautés et associations de base dans le cadre de la lutte contre ce grave phénomène, bien comme des insuccès relatifs à ce processus.

Il est urgent d'informer que, entre ces activités, beaucoup ont compté avec l'appui financier et technique de certains gouvernements comme ceux du Portugal, Pays-Bas, le Koweït et de certaines organisations internationales plus particulièrement l'Union International pour la Nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et (FAO), l'Union Européenne, et autres.

Bien que la désertification ne représente pas en ce moment une flagellation pour notre pays, nous devons informer que dans certaines régions et localités de l'Est et du Nord, nous notons déjà une diminution de la pluviométrie, la réduction de l'écoulement des cours d'eau et celle de la couverture végétale.

En ce qui concerne ce phénomène, le Pays et la Communauté Internationale disposent d'un instrument qui est la Convention, sur lequel nous nous référons pour faire face aux problèmes qui découlent de la dégradation des terres, de la perte des ressources de la diversité biologique.

2.1. Méthodologie

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent rapport se résume à la collecte et compilation des informations existantes, en plus des départements étatiques, les organisations non-gouvernementales, les associations de base sur leurs activités qui, d'égale mode, ont contribué pour atteindre les objectifs préconisés par la Convention des Nations Unies de la Lutte contre la Désertification.

Aussi on a privilégié la recherche bibliographique et les interviews avec des individus qui dans leurs occupations professionnelles, ont eu à exécuter des projets et actions dans ce domaine.

Toutes les informations collectées ont obéi à un critère exposé sur le guide d'orientation émis par le Secrétariat de la Convention.

3. Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

Le développement durable est un processus qui implique l'adoption des politiques environnementales, agricoles, forestières, économiques, commerciales, législatives et autres, conçues pour rendre possible un modèle de développement économique et social qui perdure.

Pour atteindre cet objectif, on trouve indispensable, que l'on procède à une réforme radicale des politiques nationales de forme à rencontrer un équilibre juste entre les marchés compétitifs, les lois et les réglementations déterminées uniquement par le Gouvernement, et la nécessité de la protection sociale de ceux qui n'ont pas accès d'égale forme aux marchés de travail.

Il est urgent que de tels aspects soient sauvegardés par les grands programmes des réformes du Gouvernement.

La planification stratégique a eu ses répercussions sur la lutte contre les effets de la sécheresse et désertification avec une institutionnalisation en 1978 de la date 1er juillet comme Journée Nationale de l'Arbre et le même mois a passé à être dénommé le «mois de l'arbre» depuis 1978. (et en ce moment déjà, la Loi n° 4/78 qui indiquait des sanctions contre la dévastation des forêts par les feux de brousse ou incendies est publiée dans le B.O n° 20 de 20 mai)

Beaucoup d'actions sont celles de récupération des terres de mangrove et « bas-fond » pour l'agriculture dans toutes les régions de la Guinée-Bissau, excepté celles de Bolama-Bijagós.

Les plans centralisés de développement ont été mis en pratique jusqu'à la moitié de la décade 80, hauteur à laquelle le Gouvernement a initié une politique de libéralisation économique, pendant laquelle la restriction du rôle (minime) de l'État dans l'économie était la finalité principale.

Comme résultante de cette politique, quelques actions du secteur privé embryonnaire ont été exécutées : l'apparition des entreprises de bois, des pêcheries et de certaines firmes commerciales, mais l'État ne s'est pas désengagé du principe de la conservation de l'environnement et l'a assumé avec différentes stratégies et Plans d'Action.

3.1.Stratégies et les Plans

3.1.1. La Constitution de la République

La Constitution de la République, publiée en 1996, prévoit dans l'article 10 «... l'État de la Guinée-Bissau exerce la compétence exclusive en matière de la conservation et exploitation des ressources naturelles sur pied ou non »

Selon les informations collectées à l'Assemblée Nationale Populaire, la nouvelle Constitution revue et qui sera publiée, il y est consigné un chapitre sur le Droit de l'Environnement.

3.1.2. Le Gouvernement

À partir des années 80, les tâches de la conservation de l'environnement et de la lutte contre les effets néfastes de la désertification ont pris une place de relief dans le cadre de la politique du Gouvernement.

Dans ce contexte il y a à focaliser :

La création du Conseil National de l'Environnement (CNA) et sa respective Loi Organique à travers le Décret n° 24/92 publié dans le Bulletin Officiel n° 12 du 23 mars.

Cette Loi Organique souffrira des altérations par le Décret n° 59/93, publié dans le B.O. n° 48 du 29 novembre et dans lequel ont été définies les grandes lignes d'orientation avec comme finalité de cet organe, d'exécuter, avec efficacité, la fonction de « Fiscalisation » dans le cadre d'une politique de gestion durable des ressources naturelles, sur la base d'une dissémination des informations, éducation environnementale, entre autres.

En 1994, en conséquence de la formation du nouveau Gouvernement découlant des premières élections, il y a eu apparition du Secrétariat d'État du Tourisme, Environnement et Artisanat qui englobait une Direction Générale de Tourisme, Environnement et Artisanat (Décret Présidentiel n° 2/94, B.O n° 47 du 24 novembre.)

Dans le Programme de ce Gouvernement, se trouvaient, entre autres, les activités dans le domaine de l'environnement, telles comme l'élaboration de la Stratégie Politique et du Plan National Environnemental, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

En 1996 et avec comme finalité d'éviter la duplication des actions entre cette Direction Générale et le CNA, le Gouvernement a éliminé ce dernier (Décret n° 11/96, B.O n° 41/96 du 7 octobre) passant alors à exister, la Direction Générale de l'Environnement.

Dans tous les Programmes des Gouvernements successifs, les préoccupations environnementales, centrées sur le développement durable, en conformité avec l'Agenda 21, ont été sauvées de nouveau, sur les suivantes formes :

A travers d'une politique coordonnée avec les différents secteurs et partenaires de développement, minimiser progressivement les effets de contamination, pollution et dégradation environnementale notamment :

- La déforestation
- Les feux de brousse
- La dégradation et contamination du sol
- La sécheresse et l'avancée des phénomènes de désertification
- La dégradation de la zone côtière
- La diminution des ressources halieutiques

3.1.3. Les Plans et les politiques sectorielles

En accord avec les objectifs préconisés dans ce chapitre, il y a lieu à focaliser :

Plan Directeur de la Zone Côtière, élaboré par dans le cadre de la Planification Côtière (UICN/MDRA-DFC, 1993), il a pour objectif, définir les directrices qui conduisent à un développement durable de la zone côtière dans sa totalité, c'est à dire, garantir une exploitation correcte et durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Ce Plan peut être considéré récent, parce qu'il date de l'année 1993. Il est orienté non seulement pour le développement de la zone, mais, aussi pour la conservation des ressources naturelles, écosystèmes côtiers et de la diversité biologique.

Plan Directeur Forestier Tropical (PAFT) qui, en plus de la recommandation des principaux axes pour une politique forestière durable, on propose des mesures plus spécifiques pour le renforcement de la capacité institutionnelle du secteur, aussi bien la création dans le cadre de la planification nationale du territoire, des unités de conservation représentatives des différentes zones Bio-Géographiques de la Guinée- Bissau.

Les axes prioritaires sont :

- Gestion foncière, définition légale de l'espace forestier

- Diminution de la pression sur les forêts à travers l'intensification de l'agriculture (agro-forestière et l'amélioration de la jachère) et la création du bétail, par incitation de repiquage des plants sur les bons sols (culture et forêt de rente) et par la réglementation de l'exploitation forestière.
- L'amélioration de la gestion forestière, à travers sa conservation, sa valorisation et sa régénération.
- Attribution d'une valeur plus représentative au bois sur pied en la complétant par les dispositions fiscales et douanières réellement appliquées.
- La mise en place d'un programme pragmatique d'investigation à long terme sur les écosystèmes tropicaux fragiles.

Un autre plan important est lié au secteur des ressources hydriques qui dispose non seulement d'un **Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement** (qui demande d'être actualisé), comme aussi, d'un Code de l'Eau, qui définit les principes et les normes pour la gestion (planifiée), la conservation et l'optimisation de l'usage des ressources hydriques.

Les objectifs généraux du Schéma Directeur de l'Eau et Assainissement se traduisent par:

- Protection de la qualité de l'eau
- Rationalisation de l'usage de l'eau en harmonie avec les autres ressources naturelles, la planification du territoire et l'équilibre écologique.
- Elaboration des plans de gestion des eaux en relation aux bassins et sous-bassins hydrographiques au niveau national.
- Promotion de la coopération internationale en matière de gestion des ressources hydriques.¹

On note surtout une faible coopération sous-régionale effective dans le domaine de l'eau, où, même actuellement, la prédominance des aspects économiques sont beaucoup plus prises en compte au détriment des aspects sociaux et environnementaux.

Les exemples évidents sont les barrages construits à l'amont du Rio Geba, sur ses affluents en territoire sénégalais, notamment le barrage de Anambé, dont les impacts jusqu'aujourd'hui encore n'ont pas été assainis et ni tant peu déterminés.

Une expérience récente, qui éventuellement pourra modifier la philosophie de coopération sous-régionale en matière de la ressource « eau » notamment quant à la valorisation des bassins hydrographiques communs aux pays de la sous-région, est entrain d'être réalisé dans le cadre de l'OMVG, Organisation sous-régionale pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie et à laquelle la Guinée-Bissau fait partie.

Il est important de faire référence à la **Lettre de la Politique de Développement Agricole** (présentement en actualisation) qui note les objectifs suivants : garantie de la sécurité alimentaire, augmenter et diversifier les exportations agricoles, assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-silvo-pastorales et améliorer les niveaux de vie des populations.

Il a été élaboré un Plan d'Action qui met en évidence la nécessité et l'importance de la réalisation de la planification agro-écologique du territoire de la Guinée-Bissau.

Il est méritant de focaliser le **Plan Directeur des Pêches** (artisanale et industrielle) qui a comme objectif essentiel définir les grands principes de développement, orienter et définir la politique du secteur.

Ce plan propose également des actions et mesures en vue de définir, organiser et discipliner l'exploitation des ressources halieutiques sur des bases scientifique cohérentes et soutenables.

Ce plan prévoit dans le cadre de l'exploitation des ressources un meilleur système de contrôle et fiscalisation de la pêche, un système de suivi scientifique et de gestion de ces ressources, de certaines mesures visant à son utilisation durable comme par exemple :

- Gérer les stocks en réserve accessibles à la pêche en haute mer ;
- Fixer à moyen terme des cotes annuelles de pêche de crevettes et céphalopodes ;
- Evaluer la possibilité d'établissement des périodes de pause biologique surtout, sur les périodes où la valorisation de la ressource disponible est le moins favorable ;

¹ Schéma Directeur de l' Eau et Assainissement (à être revu)

- Améliorer le système de gestion de ressources en crevettes et céphalopodes en augmentant le maillage autorisé pour la pêche de ces espèces ;
- Améliorer la gestion de stocks des poissons en réserve à travers de la fixation de la profondeur minimale en limitant des opérations des embarcations et en réduisant la capture de plus petits ;
- Adopter des mesures réglementaires en fixant une proportion maximale des poissons dans les débarquements des bateaux de pêche de crevettes et fixant la taille minimale des captures des espèces commercialement intéressantes ;
- Sauvegarder les plus jeunes des espèces nobles, en exécutants des mesures permettant de diminuer les captures accessoires dans les bateaux de pêche de crevettes² ;

On doit se référer au **Plan Directeur de la Pêche Artisanale** qui définit trois axes principaux d'action pour atteindre les objectifs de la politique de ce sous-secteur, à savoir :

- La promotion du secteur pour créer les conditions pour un développement harmonieux d'activité de la pêche dans son ensemble (capture, transformation, distribution, commercialisation et services associés) dans la limite de l'utilisation durable des ressources et en conformité avec les exigences économiques du pays
- Appui aux initiatives et activités du sous-secteur à travers des réalisations des ouvrages, des infrastructures, identification et mobilisation des ressources financières en favorisant le développement, l'organisation des associations et l'extension et la vulgarisation de la connaissance.
- Gestion pour une utilisation rationnelle des ressources halieutiques du sous-secteur dans les limites du niveau soutenable, avec une base dans la planification et dans une législation adaptée ; en appliquant des taux raisonnables et basés sur des données fiables ; en rendant possible l'auto-financement de la fiscalisation³.

Le Plan Directeur du Tourisme qui actuellement est entrain d'être actualisé ne définit aucune forme de planification de ce secteur mais, il contient un ensemble de propositions d'amplification des infrastructures touristiques, dont certaines, avec des possibilités de se localiser dans les zones très sensibles, avec des plages, forêts sacrées, etc.

Dans le secteur du Tourisme il y a un manque de stratégies et politiques (Il y a une proposition, d'élaboration de la Lettre de la Politique du Tourisme), bien comme le Plan d'Action pour ce secteur et il est urgent de les élaborer en considérant les nouveaux éléments existants en matière de la création des zones protégées, participation des populations et des ONG's dans les initiatives d'éco-tourisme et attraits spécifiques au secteur privé national intervenant dans le secteur.

Il est nécessaire de focaliser la **Stratégie Nationale de Conservation**, ayant substrat dans la création des Zones Protégées, qui résulte d'un travail réalisé par le Cabinet de la Planification Côtière qui se résume aussi dans l'institutionnalisation, entre 1996 et 2000, des Parcs Naturels de Mangrove du Rio Cacheu, des lagunes de Cufada, National du Groupe des Îles de Orango, Décret n° 11 /2000, 12/2000, et 13/2000, B.O.n°. 49 du 4 décembre et le National Marinho des Îles de João Vieira et Poilão, Décret n° 6/2000, B. O . N° 34 du 23 août.

D'égale forme, ce Cabinet a contribué dans la création de la Réserve de la Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagós.

Les grands objectifs de cette stratégie se résument dans la promotion de développement durable au bénéfice des populations et la conservation de la diversité biologique.

En ce moment, on est entrain de finaliser deux documents importants ; le Plan National de Gestion Environnemental et la Stratégie et Plan d'Action National pour la Diversité Biologique, ayant été initié en avril 2001, l'exécution du Projet sur les Changements Climatiques.

²Plan Directeur de Pêche Industrielle – Guinée-Bissau: Phase 3 – Plan Directeur, Rapport Final, pag.7 e seg

³Plan Directeur de la Pêche Artisanale – Sommaire Exécutif, pag:6

Le premier a comme objectif l'élaboration d'un instrument de stratégie politique pour la gestion durable de toutes les ressources naturelles, le deuxième, la présentation d'une stratégie et un plan d'action en vue de la conservation des ressources biologiques (diversité biologique.).

Dans un délai bref, il est prévu la conclusion et l'approbation du **Document Stratégique National de Réduction de la Pauvreté (DENARP)**, dont les objectifs sont :

- Réduction de moitié de taux de la pauvreté absolue
- Réduire à deux tiers (2/3) le taux de mortalité infantile
- Adopter le principe de scolarisation universelle dans l'enseignement primaire
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation (jusqu'à 2005)
- Exécuter dans tout le pays, jusqu'à 2005, les stratégies nationales pour inverser les tendances de la dégradation de l'environnement, jusqu'à 2015.

Dans le document définitif, seront présentés les scénarios, les politiques et stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs ci-dessus référés.

En guise de conclusion sur l'exécution de ces plans et politiques (élaborés avant et après l'adoption de la convention), il est important de mentionner que, ce document a servi les intérêts des populations concernées, puisque les actions de développement (extraction d'huile de palme à travers des pressoirs, horticulture, fumage de poissons aux foyers améliorés, accès aux micro-crédits) et génératrices de rendement sont entrain d'être menées dans les zones protégées et d'autres localités, ce qui a permis une amélioration de la qualité de la vie.

Selon les informations recueillies au niveau de l'ONG-AD, les Femmes de l'Association des Fumeuses de Poisson à Cacine vont avec de grandes quantités, plus de 2 tonnes/mois de poissons fumés en direction de Kamsar en Guinée Conakry. Cette activité est devenue rentable.

L'utilisation des foyers améliorés « modèle Shorkor » par ces femmes vient contribuer dans la diminution de la pression sur les forêts, mentionnant aussi le fait, que ce four permet de réduire le temps en contact avec la haute température.

Nous devons se rapporter aussi, au **Plan Cadre « Femmes et Développement »**

Les priorités élues dans ce plan sont les suivantes:

- Promotion sociale et économique des femmes
- Alphabétisation des jeunes filles, l'éducation et la formation des femmes et jeunes filles
- Amélioration de l'état de santé des femmes et la lutte contre la morbidité et la mortalité des femmes
- Promotion du statut juridique et social des femmes
- Renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de la promotion des femmes

Ce Plan prévoit également l'introduction de petits équipements de transformation, l'accès facilité aux facteurs de production (terre et crédit) et l'appui à la commercialisation.

Un autre objectif de ce plan, sont d'alléger les tâches des femmes, diminuer le temps de travail et augmenter les rendements en vue de l'amélioration de la qualité de la vie.

Un accent particulier est mis sur le fait, que les actions de femmes ont préservé les équilibres familiaux et paysans.

Le Plan National de Gestion Environnemental, dont le premier « draft » existe déjà, comptera avec un item sur la « **Lutte contre la Désertification** » et c'est un cadre de référence qui englobera un lot d'actions prioritaires comme la gestion durable des ressources disponibles, la lutte contre la pauvreté, dans l'optique d'un développement soutenable.

3.1.4. Les Projets/Programmes exécutés dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Dans ce contexte, il y a beaucoup des Projets qui, de forme dispersée, ont été exécutés dans le cadre de la lutte contre la désertification:

3.1.4.1. Le Programme de la Planification Côtière

Il a pour objectif fondamental la promotion du développement durable au bénéfice des populations et c'est à partir de ce programme que toutes les zones protégées existantes ont été créées et sur lesquelles est entrain d'être menées des actions de développement en partenariat avec des ONG's. Nationaux et les autres organismes étrangers siégeant en Guinée-Bissau et compte avec l'appui financier de la DDC (Suisse) à travers l'UICN.

Ce projet a appuyé l'introduction des techniques des foyers et fours améliorés dans les zones protégées (Parcs de Cacheu et de Orango.)

Dans le Parc de Cacheu, il y a eu appui dans l'introduction d'abri d'abeilles type Kenyane (305 abris avec 277 bénéficiaires encadrés en neuf associations dans la zone nord du parc et quatre dans la zone sud) sur les activités d'apiculture pour diminuer l'usage du feu contre les essences forestières.

3.1.4.2- Projet d'Utilisation Rationnel du Patrimoine Forestier

Financé par l'Union Européenne, le Projet a été placé sous la tutelle de la Direction Générale des Forêts et par l'INITA avec l'exécution financière de la FAO, il visait essentiellement la protection du Patrimoine Forestier pour l'utilisation rationnelle des produits ligneux, la diffusion des techniques améliorées de carbonisation, concrètement avec la vulgarisation des foyers améliorés et du four type « **Mati** » au niveau des paysans charbonniers, des exploitations forestières, bien comme l'organisation et la structuration de la filière charbon, avec des bénéfices directs pour les groupes cibles.

Suivant la stratégie d'approche participative, ce projet a vulgarisé les techniques améliorées de carbonisation (surtout le four Mati et Code Etique au niveau de vingt villages qui ont formé le « Pool » des villages pilotes du projet dont l'intervention s'est multipliée dans 35 autres villages.

469 charbonniers en totalité ont reçu une formation (au four type Mati dans les régions indiquées sur le tableau 1), entre lesquels, cinquante sont des femmes (Projet d'Utilisation Rationnelle du Patrimoine Forestier, Rapport Final, mai 2000.)

Ceci a permis que les formés, qui étaient munis de techniques traditionnelles, ont pu les améliorer et obtiennent en ce moment des résultats assez positifs.

Il a été fait aussi, pendant le déroulement de ce projet, la divulgation des fours de type « Subri- fosse » et Guiné missi.

Le projet a réalisé des actions de sensibilisation et information, telles comme huit programmes télévisés et une dizaine des programmes radiophoniques sur les objectifs du projet, fours type « Mati » et « Subri-fosse » et le Code Etique, la planification et gestion des forêts communautaires.

Également le projet a procédé à l'élaboration et diffusion de matériels didactiques : pamphlets du projet, le Code Étique, des fours de type « Mati » et « Subri-fosse », de l'organisation de la filière et des manuels techniques.

3.1.4.3-Projet Agro-SilvoPastoral (PASP), et l'apparition de l'Association pour la Promotion du Développement Local (APRODEL)

Ce Projet a compté avec l'appui financier du Gouvernement des Pays-Bas, ce Projet a été exécuté par la Direction Générale des Forêts et Chasse et SNV(Service néerlandais de Développement) avait comme objectif fondamental, la gestion des forêts communautaire et postérieurement la Gestion Intégrée du Territoire du village ayant comme résultat immédiat, une grande participation de la population dans les zones d'action du Projet ou dans les secteurs Contuboel et Cossé dans la région de Bafata et dans les secteurs de Pitche et Pirada dans la région de Gabu, localisés dans lesquelles la dégradation forestière posait de grands problèmes.

Dans une première phase, le projet s'est activé sur 16 villages pilotes et avec l'introduction d'un système d'agroupements, le nombre des villages a augmenté graduellement et atteint un total de 100.

Deux villages aussi ont été encadrés par une ONG, l'ADISS, dont les agents sont appuyés par le PASP dans le secteur de Sonaco et Sahel 21 dans le secteur de Bafata.

Pendant cette phase, le Projet a développé les activités suivantes en focalisant sur :

- Activités d'animation
- Activités techniques : de protection contre les feux incontrôlés, de la production des plantes ;
- Activités pour les femmes (horticulture)
- Recherche de la capacité de régénération des pâturages naturels pour le bétail

Bien qu'on ait détecté certains obstacles, le Projet a atteint les objectifs, puisqu'il a été enregistré une amélioration du niveau de vie des villages concernés en général, et plus spécifiquement, il a renforcé l'accès et le contrôle aux ressources naturelles par les paysans moins bénéficiaires et les femmes.

En ce moment, dans le village de Djalocunda (secteur de Pitche), Djomelcunda (Pirada) dans la région de Gabu, Munhini (secteur de Cossé) et Ginani (secteur de Contuboel) dans la région de Bafata ont des exemples de l'existence et de la gestion de la forêt communautaire .

Un volet qui a atteint des résultats est la Gestion Intégrée du Territoire du Village (GITT) (après la seconde phase du projet) qui avait comme objectifs, l'utilisation durable des ressources naturelles des villages, l'amélioration des conditions de vie des populations concernées en vue de la lutte contre la pauvreté, promotion de la sécurité alimentaire et responsabiliser le paysan

Dans ce cadre, il a été réalisé des visites (entre villages) au Mali et au Sénégal. A part cela, le Projet a développé une formation dans le cadre du plan d'utilisation du feu.

En 1996, le concept GITT a été introduit dans quatre villages et déjà entre 1997 et 1999 le nombre a augmenté pour 16, en 2001 32 villages ont le programme de gestion de territoire.

A part cela, le projet a développé une formation dans le cadre du plan de gestion du feu.

En conséquence les paysans font des cartes actuellement en y indiquant les ressources existantes (zone de pâturage, zone de protection-paille, canne à bambou et le village en question, zones des champs agricoles, forêts etc.), et, avec ces cartes, on définit annuellement, comment on va utiliser les techniques de feu pour gérer les ressources dans les différentes zones, ce qui ne constitue pas de grands dangers pour les efforts de la conservation de la diversité biologique.

Les résultats obtenus par le Projet PASP ont été à l'origine de la création d'une ONG nationale : l'Association pour la Promotion du Développement Local (APRODEL) qui s'est fixé comme objectif la continuité de la philosophie du PASP pour promouvoir une société civile rurale dynamique et capable d'influencer les politiques de développement et de contribuer pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans l'optique de développement durable.

3.1.4.4-Projet d'Aménagement Hydro-agricole

3.1.4.4.1-Récupération de terres de mangrove et mise en valeur des "bas-fonds"

Cette activité a constitué souvent une grande priorité en Guinée-Bissau depuis les années 70 pour augmenter la production du riz.

Les Statistiques de la Direction des Services du Génie Rural indiquent qu'en 1997 dans les anciens trois Provinces, le total des superficies des terres de mangrove projetées étaient de 16.613 ha (Nord), 12.613 ha (Sud) excepté Bolama-Bijagós et 8.144 ha étant de bas-fond (Est.)

Mais, réellement, selon ces données statistiques, de ces superficies récupérées en 1997, seulement 4.649 ha ont été utilisées dans la Province Nord, 8.367 ha dans la Province Sud et 3.194 ha dans la Province Est. Deux raisons justifient tel fait: les projets ont été mal conçu d'où la nécessité de la conservation de l'écosystème de la mangrove a trop pesé, ce qui a entraîné l'interruption des activités de telle nature.

Ces informations ont permis d'affirmer que la majeure partie des terres récupérées ne pourra permettre la régénération de plusieurs espèces et servir, également, pour la pratique des activités génératrices de rendement, comme la production de riz de « mangrove » qui, en accord avec les informations de la Division Statistiques Agricoles du MAFCE, est faite 18.661 exploitations agricoles, la moyenne étant par exploitation agricole de 3.600 ha et les rendements de 449 dollars américains.

Le rendement moyen par m³ d'eau utilisée est de 0.8571 USD/m³.

Encore, dans le cadre des Projets de récupération des Terres de « mangrove », il y avait eu un financement du Koweït qui entre, 1996 à 1998, prévoyait réaliser des travaux de cette nature dans les régions de Quinara et Tombali (voir tableau 2.)

En ce moment on est entrain de faire des expériences pilotes pour l'utilisation des sols récupérés à Cupedo (région de Biombo), Cadjaque (région de Tombali) à partir de 2001 avec l'appui de la FAO dans le cadre du Programme de la Sécurité Alimentaire.

On peut aussi focaliser dans le cadre du projet PASA – composante « Bas-fonds » dans la zone 2 (Bafata et Gabu) et la partie de la zone 1 – Oio des travaux d'identification des sites « Bas-fonds » ont été faits au nombre de 30, ce qui correspond approximativement à 4.000 ha desquelles des avants-projets ont été préparés pour des financements éventuels.

La valorisation de ces terres vise à l'augmentation de la production à travers de l'amélioration de la gestion de l'eau à travers la construction des digues et canaux de drainage.

Il existe dans la Direction de Services de Génie Rural des données qui ont permis de conclure que sans amélioration des terres de « Bas-fonds » (composante gestion de l'eau) le rendement est de sept cents kilogrammes de riz sur un hectare, tandis que deux tonnes de riz-paddy (par hectare) peuvent être obtenues avec l'amélioration de ces mêmes terres.

3.1.4.5-Projet d'Assistance Technique, Communication et Information pour la Protection de l'Environnement – PACIPE

Avant le conflit politico-militaire de 1998, ce projet avec un appui financier de l'Union Européenne a développé un travail louable dans la sensibilisation des populations rurales en relation avec le danger que les feux de brousse représentent pour la vie de l'homme lui-même.

Les activités de ce Projet se sont traduites en partie dans la réalisation des festivals allusifs à l'usage incontrôlé du feu dans les localités de l'intérieur, ainsi que des programmes télévisés sur la problématique de la protection de l'environnement.

Suit au conflit de 7 juin 1998 le Projet a été interrompu .

3.1.4.6-Programme d'Éducation et Communication Environnementale « Palmeirinha » et les Écoles de Vérification Environnementale

Financé par l'UICN, il est exécuté en partenariat avec le Ministère de l'Éducation qui a dédié une attention spéciale aux problèmes référents à l'abat excessif des arbres et les conséquences néfastes de telle pratique Contenu dans le Bulletin n° 13).

Ce Programme publie avec une périodicité régulière un Bulletin dénommé Palmeirinha et il est destiné aux enfants en age scolaire et a mis en valeur la création des Écoles de Vérification Environnementale qui est entrain de faire un travail pour le changement des comportements agressifs à l'Environnement.

Grâce à ce Programme, il existe des Écoles de Vérification Environnementale à : Suzana, Iemberem, Bolama, Orango, Formosa et en Uial et à partir d'elles sont établies les dénommés Réserves Éducatives (zones d'accès aux ressources naturelles, obtention de connaissances en utilisant les ressources naturelles) dans lesquelles sont créés des pépinières comme, par exemple, à Cantanhez.

On prévoit la création d'un Réseau des Écoles de Vérification Environnementale pour ce promouvoir l'inter échange entre ces écoles.

3.1.4.7-Programme d'Education pour la Vie Familiale en matière de population

Ce programme a commencé avec un projet et a été exécuté par l'Institut National pour le Développement de l'Enseignement avec le soutien par le Fond des Nations Unies pour la Population (avec l'appui et la gestion de l'UNESCO), le projet a développé des contenus liés aux feux de brousse dans les livres et guides du professeur, bien comme la confection des posters. De forme égale, il y a eu des séminaires régionaux pour les formateurs.

Ce travail a été fait dans les régions de Oio, Tombali, Gabu et Secteur Autonome de Bissau (SAB) et actuellement, ce travail se trouve en phase de généralisation dans toutes les régions. Les éduqués ont eu aussi à vulgariser ces connaissances au niveau de leurs communautés.

Ce travail est extensif non seulement à l'enseignement formel, mais aussi, aux écoles coraniques, et aux associations juvéniles (à travers des pièces théâtrales)

3.1.4.8-Projet Centre Législatif Environnemental

Ce projet a compté avec une aide financière de l'Union Européenne et l'assistance technique de l'UICN et visait créer un cadre légal pour l'Environnement par conséquent pour la lutte contre la désertification.

Les évènements de 7 juin 1998 sont à l'origine de la paralisation des ses activités.

3.1.4.9-Projet «Utilisation Rationnelle des Écosystèmes Fragiles en Guinée-Bissau»

Ce projet avait deux composantes, le centre des Zones Protégées de Buba et le Parc Naturel des Lagunes de Cufada et a été financé par l'Union Européenne et par le Gouvernement du Portugal qui a rendu possible la protection d'une zone humide d'importance internationale – site Rams (la plus grande réserve d'eau douce en Guinée-Bissau) et la création d'une zone protégée le Parc naturel des Lagunes de Cufada dans lequel les techniques de contrôle de feux et foyers améliorés ont été introduits dans tous les villages.

3.1.4.10- Projet Rio Grande Buba

Il est financé par l'UICN et rassemble des femmes qui sont dédiées à la confection des Bacalhau à travers de l'espèce barracuda (*Sphyraena afra*, *Sphyraena guachancho*, *Sphyraena Sshyraena*) (et avec ce projet cette espèce est protégée), et ce projet dispose d'un four amélioré à Buba et sept en groupements de pêche à Francunda, Empada et à Batambali.

Il existe aussi dix-huit foyers améliorés sur dix-huit villages encadrés par ce projet (à la partie nord à Brandão et dans la partie sud à Buba et Madina de Baixo).

3.1.4.11- Projet AGIR « Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles »

Avec un caractère Sous-Régional, ce projet est en phase initiale et a pour objectif principal la création d'une zone protégée de transformation entre la Guinée-Bissau (dans la partie Sud de notre pays) et la Guinée-Conakry et il est financé par l'Union Européenne.

3.1.4.12- Projet « Programme Régional Solaire – PRS »

Dans sa première phase, ce projet a installé 31 systèmes de pompage dans les régions de Bafata et Gabu et a permis de fournir de l'énergie pour l'illumination en substitution de l'énergie ligneuse, l'irrigation des terres pour la pratique de l'horticulture et dans la seconde phase, seront installés plus 30 systèmes identiques et aura une durée de vie de cinq années et demie et permettra d'irriguer des terres dans lesquelles pourront être pratiquées des activités qui généreront des rendements.

3.1.4.13-Projet « Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel – PREDAS »

Il sera exécuté dans d'autres pays du Sahel pour la finalité d'élaborer, doter et mettre en action une stratégie pour l'énergie domestique et alternative ; recenser et maintenir la capacitation des techniciens ;

Rationaliser l'usage du combustible ligneux ; suivi des ressources écologiques et éviter la pression sur les ressources forestières.

3.1.4.14-Projet de Gaz Butane

Ce Projet, exécuté par l'ancienne Entreprise de Combustible et Lubrifiants – DICOL, visait encourager l'usage du gaz butane à bas prix, pour décourager l'utilisation du combustible ligneux.

Il y a à reconnaître que ce projet n'avait pas de succès palpables.

Il a été financé avec l'appui du CILSS.

3.1.4.15-Projet Petits Ruminants

Ce projet a été mis en pratique par les Services Vétérinaires dans la localité de Fa-Mandinga et a développé de petites actions conducteurs à l'introduction du concept de zones pastorales au niveau des villages encadrés.

Bien que, à une échelle réduite, ces actions ont permis aux éleveurs-paysans de cette zone à comprendre la nécessité de la délimitation des zones de pâturage qui ne porte pas préjudice à la conservation des espèces végétales.

L'exécution de ce projet a été financé par l'Union Européenne.

3.1.4.16-Plantation des Arbres

Il n'y a pas eu suivi sur la reforestation et ces campagnes sont sporadiques et doivent être renforcées.

Annuellement avec l'appui de la Direction Générale des Forêts et Chasse, pendant le mois de juillet les arbres sont plantés, par exemple, en 2000 dans le village de Madina Djalocunda on a fait la plantation suivante des essences forestières: 100 de Bissilão (*Kaya senegalensis*), Pau de sangue (*Pterocopus erinaceos*), pau de conta (*Azelia africana*), et 250 palmiers (*Elaeis guineense*).

En 2001 au village de Djalincunda (près de Farim) et avec l'appui de l'Association de Kafo, le travail identique a été fait: 2000 de rôniers (*Borassus aethiopicum*), 400 de palmeraie à huile (*Elaeis guineensis*), de bissilão (*Kaya senegalensis*), pau de conta (*Azelia africana*), et 300 pau de sangue (*Pterocopus erinaceos*).

Tout ce travail a été fait dans le cadre de la commémoration du Mois de l'Arbre.

3.1.4.17- ONG's et les Associations Juvéniles

En 1997, l'ONG Nantynian a appuyé les activités de récupération des rizières-«*bolanhas*» dans le village de Bane dans l'île de Canhabaque en utilisant des techniques traditionnelles.

Cette ONG a participé dans la désignation des forêts communautaires à Canhabaque, en accord avec les limites traditionnellement définies par la population.

Il est méritant aussi de focaliser la réalisation des campagnes de sensibilisation contre les feux de brousse dans lesquelles on utilisait des moyens audio-visuels et théâtre, réalisant ainsi, entre 1997 à 1999, des activités de reforestation dans les îles de Uno, Orangozinho et Canhabaque.

La mise en exécution de « l'Initiative de Cantanhez » a compté avec l'appui financier du Gouvernement des Pays-Bas, Oxfam America et l'UICN et sous l'autorité de trois ONG's nationaux ; l'Action pour le Développement (AD), Tiniguena et l'Association Guinéenne des Études et Alternatives (ALTERNAG) a été un exemple vif de la participation de ces ONG's nationaux dans la lutte contre la désertification qui se traduit par :

La réalisation des campagnes de sensibilisation sur les feux de brousse et la dynamique des écosystèmes forestiers, l'installation de la Radio « Lamparan » à Iemberem en mars de 1997 et de l'École de

Vérification Environnementale de Suzana en mai de cette année et plus tard à la Maison de l'Environnement et Culture de Suzana et Iemberem.

Introduction de systèmes alternatifs : à la place de la culture de riz de *n'pam-n'pam* qui dégrade la forêt, l'ethnie *Balante* a reçu un appui pour cultiver les terres de « Bas-fonds », en semences et pour refaire le système de drainage sur lequel, au lieu des troncs de rôniers (*Borassus aethiopium*) les tubes PVC ont été introduits.

Les *Nalus* (groupe ethnique) ont été appuyés pour la culture des «*Bolanhas*» et les Tandas (autre groupe ethnique) pour la fruiticulture, pêche et apiculture.

Dans le secteur de Cubucaré (Iemberem), grâce à cette Initiative, les fours améliorés (type Schorkor venant de Burkina Faso) ont été introduits pour le fumage de poisson et sont au nombre de 23 et distribués par campements de pêche temporaires et permanentes, par exemple, à Canine, Ile de Melo, Dabamcoré.

À Cacine, selon les informations reçues à l'ONG-AD, dans toutes les maisons on utilise déjà les foyers améliorés et sous le contrôle des Associations des Pêcheurs « Quitapesca » et pour les Femmes Fumeuses de poisson, il a été installé un nouveau four « Schorkor » moderne, financé par la FAO à une valeur de 10.000 dollars américains.

Donnant continuité aux actions développées dans le cadre de l'Initiative de Cantanhez, l'ONG-AD a appuyé aussi l'installation de fours dans le secteur de Quitafene, concrètement à Campeane, Cacoca et à Cassumba qui présentaient de forts indices de dégradation de l'environnement.

Dans ce secteur, les activités génératrices de rendements sont promues comme l'extraction d'huile de palme et elles ont contribué à la réduction de la production incontrôlée de charbon et de l'agriculture de *n'pam-n'pam*.

Plusieurs autres actions ont été relaissées dans ce contexte para l'ONG-Action pour le Développement (AD) avec focalisation sur la vulgarisation des foyers améliorés (de type « Schorkor » double) au niveau des communautés des pêcheries dans la région Nord (São Domingos, Varela, Ial Bila, Praia de Vaca, Praia de Tenhate, Eossor, Caton, Sucudjaque, Elala) qui est un exemple de coopération Sud-Sud et des avantages de la dissémination de l'information et transfert de technologie.

En ce moment, dans les localités ci-dessus mentionnées, il existe en tous 30 fours améliorés (type Schorkor) avec et chacun une capacité de réception de 100 kgs de poisson pour être fumé en deux heures.

Les résultats de l'introduction de ces techniques se résument en la création de l'emploi et ont permis le renforcement des activités génératrices de rendement, oui, une grande partie de ces produits de pêche est vendue tant dans le pays comme à l'étranger (les femmes de l'Association Quitapesca transportent une grande partie de poisson fumé *ethmalosa fimbriata* sur Kamsar Guinée) Conakry et au Sénégal .

Les ONG's Alternag et Tiniguena ont publié avec régularité deux revues « ECO » et « Matu Malgós » (forêt sacrée) respectivement.

Ces publications jouent un rôle important dans la sensibilisation en faveur de la protection de l'environnement et sur la lutte contre la dégradation des ressources naturelles (surtout les forêts) et a contribué sur la lutte contre ce fléau.

Entre 1999 et 2000, l'**Association pour la Solidarité et Action (ASA)** a collaboré dans la plantation des arbres dans la ville de Bafata et sur la localité transfrontalière de Cambadju.

En 1999, 850 arbres ont été plantés et ont compté avec l'appui financier du Secrétariat d'État à l'Énergie, Ressources Naturelles et Environnement, en 2000 le nombre a augmenté pour 1.231 plantes (appui financier de la Délégation Régionale des Forêts et Chasse de la Région Bafata) et 2001 le total a été de 300 plantes (appui financier du Ministère de l'Agriculture, Forêts et Élevage et la Délégation Régionale des Forêts et Chasse de la Région Bafata.)

3.2-Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification

Dans ce domaine, nous avons à focaliser:

3.2.1-Le Cabinet de la Planification Côtière et l'INEP-SIG

Entre le Cabinet de la Planification Côtière et l'Institut National d'Études et de Recherches, il a été créé un Système d'Information Géographique (SIG) pour le traitement des informations sur les écosystèmes tant ceux des côtes continentales et marines, utilisant à cet effet le système de satellite de types : Land Sat, Meteostat et Spot.

Ce service sert de Banque de Données et à travers d'elle que l'on réalise les études sur les écosystèmes des Aires Protégées existantes en vue de l'adoption de mesures pour la protection de ces mêmes zones contre les actions néfastes à l'environnement.

A l'INEP, il existe une cellule d'Etudes Environnementale et Technologie Appliquée qui a participé aux études scientifiques dans le domaine de l'environnement en général.

Les connaissances traditionnelles (foret sacré, période de repos biologique) ont été souvent valorisées dans la délimitation des zones à conserver ou destinées aux activités de développement.

3.2.2. La Direction Nationale de Service de la Météorologie

Le Service ci-dessus promouvait pendant la saison des pluies, l'observation attentive de la précipitation, données qui sont disponibles et qui se révèlent fondamentales pour déterminer les zones plus affectées par la réduction de la pluviométrie que l'on assiste en Guinée-Bissau (voir tableau 4).

3.2.3 Institut National d'Investigation et Technologie Appliquée

Cet Institut est entrain de collaborer dans l'introduction des techniques de confection, utilisation et vulgarisation des fourneaux améliorés : « Fourneaux malgaches » avec une ou deux ouvertures d'entrée d'air, « Fourneau Sacanal rond » comme des fourneaux améliorés dans le Parc Naturel de Mangrove du Rio Cacheu et National du Groupe des Iles de Orango, conforme les tableaux 5 et 6.

Au Parc Naturel des Lagunes de Cufada, il existe 33 foyers améliorés dans 33 villages et ces foyers améliorés ont été installés par les techniciens de l'INITA et cette activité a été financée par la FAO en la valeur de 10.000 dollars américains.

Ces informations scientifiques et activités techniques qu'en fonction de leur mise en place, elles pourront contribuer significativement sur la lutte contre le phénomène de la sahélisation et son inclusion obéit à ce qui est exposé au point 3 de l'article 9° de la Convention en termes suivants : « Les Parties encourageront les organes, fonds et programmes du Système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales compétentes, les institutions académiques, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales qui seront en conditions de coopérer, pour que, en accord avec les mandats et capacités respectives, appuient à l'élaboration, à la mise en place et à l'accompagnement des programmes d'action.

Sur la proposition d'institutionnalisation de l'Organe National de Coordination de la Mise en Oeuvre de la Convention et conséquemment à l'élaboration du Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification fait partie l'intégration des institutions de recherche: Cabinet de la Planification Côtière, INITA et CEATA-INEP qui seront centres de consultation dans ce processus.

La communauté scientifique guinéenne a révélé une participation sur la lutte pour la conservation de l'environnement et en particulier sur les tâches de lutte contre la désertification, à travers de la fourniture des informations sur les menaces aux écosystèmes et de l'introduction de ces nouvelles techniques : foyers et fours améliorés qui viennent réduire significativement la pression sur les ressources forestières.

Sur les futurs actions de mise en place du Plan National de Gestion Environnementale, on prévoit que toutes les activités scientifiques mises en service de la lutte contre la désertification, seraient de mode égale, tributaire de l'exécution des autres conventions notamment celles de la Diversité Biologique, Altérations Climatiques et Ramsar, de forme à assurer une incontournable synergie entre elles.

Il existe d'autres institutions de recherche, dont les actions pourront être dirigées aussi dans la fourniture des informations relatives aux activités de lutte contre la désertification comme, par exemple, l'Institut National de Recherche Agricole (INPA), le Centre d'Investigation de Pêche Appliquée (CIPA) et l'Institut National pour le Développement de l'Enseignement (INDE.)

4. Mesures institutionnelles prises pour la mise en oeuvre de la Convention

En 1995, l'Assemblée Nationale Populaire a procédé à la ratification de la Convention et a créé une Commission Spécialisée pour l'Environnement, Ressources Naturelles, Énergie.

Par ailleurs, les questions institutionnelles pour la mise en oeuvre de la Convention se détachent entre les grands obstacles dont il est urgent de solutionner parce que n'ont pas été pacifiques

Avant l'adoption de la Convention, il existait différentes institutions qui, de forme dispersée, se développaient des actions de combat à la sécheresse et à la désertification comme le Cabinet de la Planification Côtière et le Comité National du CILSS, la Direction Générale des Ressources Hydriques, Services de l'Hydraulique Agricole et Sols et autres.

Les inter-liaisons institutionnelles et mandats n'ont jamais été clarifiés et la configuration de l'Administration Publique a changé constamment au long de ces dernières années.

Nous avons assisté encore en 1992 la création du Conseil National de l'Environnement (sous tutelle directe du Président du Conseil d'État), en 1994 le Secrétariat d'État au Tourisme, Environnement et Artisanat a surgi puis a été élevée à un Ministère en 1996, année que le CNA a été éliminé et toutes ses attributions ont passé pour le nouveau Ministère à travers d'une nouvelle Direction Générale de l'Environnement.

Il y avait eu une tentative de création d'une Conférence Nationale de l'Environnement, dont les réunions avaient une périodicité régulière et un Conseil de Ministres qui tutelle les zones d'intervention directe dans la défense et la valorisation de l'Environnement: Agriculture, Pêche, Travaux Publics, Transports, Tourisme et autres comme l'Éducation, Promotion Féminine.

Il convient de noter que la structure de second Gouvernement (après les premières élections démocratiques) et du Gouvernement d'Unité National ont produit un cadre institutionnel plus cohérent en regroupant les fonctions relatives à l'Environnement, à l'Agriculture et aux Forêts sous la tutelle d'un même Ministère avec un Secrétariat d'État qui se charge de l'Environnement.

Depuis les élections de 1999, le Gouvernement a passé à compter avec un Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement et à la suite en 2001 il a été créé le Ministère des Ressources Naturelles et Énergie.

Le volet Environnement a été, du point de vue institutionnel, réduit à une Direction Générale, bien que la création d'un Institut de l'Environnement soit en perspective.

Dans le cadre de la Direction Générale de l'Environnement il a été créé une Division de la Sécheresse et Désertification qui a préparé la réalisation du premier vol pour l'étude diachronique qui, à cause du conflit de 7 juin 1998 n'a pas été effectuée.

Dans le cadre de la mise en exécution du Programme National de Bonne Gouvernance (DAP) qui englobe l'exécution du Plan National de Gestion Environnemental on prévoit l'inclusion du volet de désertification.

Il existe actuellement une proposition du Ministère des Ressources Naturelles et Énergie pour l'institutionnalisation de l'Organe National de Coordination de la Mise en Oeuvre du CCD (ONC) avec une composition multidisciplinaire et intersectoriel.

Une fois sa création approuvée, il existe un espace physique pour son installation et l'ONC aura un statut juridique ce qui permettra faciliter l'exécution des actions que le CCD impose pour sa mise en place.

Beaucoup d'actions de lutte contre la désertification ont été mises en pratiques et naturellement une série d'informations qui y découlent serviront de base de données et qui seront gérées dans la lutte contre la désertification, pour l'élaboration du Programme d'Action National qui intègre la Stratégie Nationale de Conservation.

4.1. Législation

Au Centre Législatif Environnemental, la Loi cadre des Zones Protégées et les Décrets de création des Parcs de Cacheu, Cufada et Orango ont été élaborés et ont comme perspective l'élaboration du Code de l'Environnement et les Lois de Base de l'Environnement.

Il est en vigueur un Code de l'Eau (Décret-Loi n° 5-A/92, B.O. 37 de 17 septembre) et une Loi de la Terre (B.O. 4/98), une nouvelle Loi Forestière et son Règlement ont été élaborés, approuvés et entrain de garder sa promulgation.

4.2. Le rôle des ONG's et Associations Juvéniles, de base et autres

Il est sans discussion le rôle des ONG's nationaux et étrangers, en tant que partenaires du Gouvernement en cette matière.

Les données statistiques indiquent que 161 Organisations Non-gouvernementales ont existé en Guinée-Bissau parmi lesquelles 112 étrangères.

Dans ce groupe, 6 sont actives dans l'environnement, 3 nationales et 3 étrangères comme l'UICN, dont le travail est digne de mérite.

Entre temps, les ONG's AD, Tiniguena, Alternag sont plus actifs à travers l'exécution de plusieurs actions dans le domaine de la conservation de l'environnement particulièrement pour le travail effectué par eux dans le cadre de l'Initiative de Cantanhez au Sud.

Dans ce contexte, comme nous l'avons déjà dit, l'ONG AD développe des activités au Nord qui vont de la sensibilisation jusqu'à l'introduction des techniques des foyers améliorés.

Tiniguena a axé son action à l'appui aux populations des Îles de Formosa, Caravela dans la conservation de ses ressources, bien comme dans la sensibilisation à travers des programmes radiophoniques et édition de la revue "Matu Malgós"(Forêt Sacré), en effectuant des visites d'inter-échange des jeunes élèves au Parc Naturel des Lagunes de Cufada et a créé même un Groupe Juvénile "La Nouvelle Génération de Tiniguena.

Tiniguena est membre de l'UICN.

L'Alternag édite un bulletin informatif l'Éco et également fait la promotion des campagnes de sensibilisation en faveur de l'Environnement à la radio.

Nantynian développe son travail dans les Îles Bijagós comme antérieurement référé.

Les Associations Juvéniles rassemblées dans le RENAJ (Réseau des Associations Juvéniles) dans le CNJ (Conseil National de la Jeunesse) ont eu une participation louable dans ce domaine avec l'organisation des campements de vacances à Varela (dégradé par l'érosion) pendant lesquels, les plantations des eucalyptus méritent d'être mentionnées.

Dans le cadre des activités du Groupe Sahel 21 en Guinée-Bissau, une délégation guinéenne formée par des jeunes, femmes, paysans a voyagé sur Banjul pour une visite d'inter échange en 1997.

Le Réseau des Femmes Sahéliennes (à l'abri de ce qui est exposé dans l'Agenda 21) a été institutionnalisé en Guinée-Bissau et il a déjà effectué, entre autres activités, une session de formation dans le domaine de

la confection des corbeilles pour la conservation des aliments (à vulgariser) et qui aussi, vise réduire la consommation de la matière première ligneuse.

Dans le cadre de REDUSO, on prévoit la réalisation pour le mois de mai prochain d'un Forum sur la durabilité sociale et lutte contre la désertification.

Avant le conflit de 98, il y avait eu une initiative pour la création d'un Réseau de Journalistes Environnementaux qui en sa phase initiale avait organisé des conférences relatives au thème de la lutte contre la désertification.

A part la ratification de la CCD, la Guinée-Bissau est membre du CILSS et il est signataire des conventions sur la Diversité Biologique, Altérations Climatiques, Ramsar sur les zones Humides et dans le processus, en ce moment de préparer la ratification des Conventions sur l'Ozone, Abidjan, Basileia, CITES.

5. Processus participatif en appui à l'élaboration et mise en oeuvre du Programme d'Action de Lutte contre la Désertification.

Après la ratification de la Convention, la Première Conférence Nationale sur l'Environnement a été réalisée en 1996. Elle regroupait les techniciens des institutions étatiques, parlementaires, autorités locales et traditionnelles, représentants des ONG's, des associations juvéniles, des syndicats, du secteur privé et autres.

De cet évènement ont surgi d'importantes recommandations en vue d'une ample participation de tous les acteurs sur ces tâches de lutte contre ce phénomène.

Cette Conférence a recommandé encore la réalisation au mois de mai de cette année, une Table Ronde Internationale pour l'adoption des Programmes d'Action dans le domaine de l'Environnement avec focalisation pour la désertification et la conservation des terres.

On a sollicité les ONG's afin qu'ils puissent organiser des campagnes de sensibilisation au niveau des communautés de base sur les effets néfastes de la dégradation environnementale.

Dans ce cadre on note la visite que l'ONG-AD a faite au Centre et Nord du Sénégal, concrètement à Kaolack, Fatick et Thiès.

15 personnes ont participé à cette visite : Chefs coutumiers, Présidents des associations de base de Cubucaré et ont permis de constater les conditions drastiques de la vie en plein Sahel.

Ont été aussi faites d'autres actions comme l'installation des radios communautaires, élaboration des projets pour l'introduction des foyers améliorés.

Au niveau central, les contraintes institutionnelles n'ont pas permis le bon déroulement de ces activités, et ça la vraie raison que peut justifier le retard de la mise en œuvre de la CCD en Guinée-Bissau.

Les partenaires de développement se sont donc cantonnés aux actions de sensibilité qui sont facilitées par le Représentant Résident du PNUD, qui déjà ce temps a été désigné comme Chef de File.

Le principal objectif de tout cela, était de forger un engagement de tous, chacun à son niveau, dans le processus de la mise en œuvre de la CCD.

En analysant toutes les activités qui ont été réalisées, d'une forme dispersée, des conditions de dissémination des informations sur la CCD existent, bien comme l'élaboration d'un diagnostic participatif qui est un des plus grands objectifs à atteindre par les campagnes de sensibilisation.

Le Programme d'Action National à être élaboré devra compte avec les informations, avec des consultations à l'échelle nationale (particulièrement à la base) à l'exemple de ce qui a été fait dans le processus de la création des Aires Protégées dans l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique, Plan National de Gestion Environnementale.

6. Le Processus consultatif à l'appui à l'élaboration et mise en oeuvre des Programmes d'Action Nationales et des Accords de Partenariat avec les pays et les entités intéressées.

La Convention elle-même a appelé l'urgente nécessité d'améliorer l'effectivité et coordination de la coopération internationale afin de faciliter l'exécution des plans et priorités nationales, « à travers des actions effectives à tous les niveaux, avec comme support la coopération internationale et accords de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée qui est consistant avec l'Agenda 21, dans le but de contribuer pour le succès du développement intégré des zones affectées »

Nous faisons référence à beaucoup de Projets et programmes antérieurs qui ont illustré l'importance du processus consultatif quand nous reconnaissons l'existence de plusieurs organismes relevant du domaine de l'Environnement.

Nous mentionnons également, la réalisation de la Conférence Nationale sur l'Environnement qui a eu l'appui financier de plusieurs partenaires de développement : le gouvernement du Portugal, le PNUD, l'UICN.

La Table Ronde qui a été réalisée en 1996 a permis à la Guinée-Bissau de bénéficier d'un appui financier du PNUD-GEF pour l'élaboration de son Plan National de Gestion Environnementale, de sa Stratégie et Plan d'Action National pour la Diversité Biologique.

Encore, dans le cadre de l'exécution du Programme de Bonne Gouvernance, financé par le PNUD et dans lequel la lutte contre la Désertification a été focalisée.

L'Union Européenne et l'UICN ont octroyé l'appui financier et technique respectivement pour la création d'un Centre Législatif Environnemental.

Les Programmes de la Planification Côtière et de l'Éducation et Communication Environnementale « Palmeirinha » ont compté avec l'appui financier de l'UICN qui a joué un rôle important dans la Cérémonie Dom à la Terre en mars de l'année passé.

La Banque Mondiale est entrain d'appuyer l'installation d'un Projet de Gestion de la Diversité Biologique sur la zone Côtière.

Le Koweït, à travers son Fond, a appuyé les travaux de récupération des « Bolanhas » à travers du Fond de Koweït.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a manifesté son intérêt à appuyer l'exécution d'un Projet sur le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la dégradation des terres.

On se figure, qu'il est indispensable que soient formalisées les rencontres avec les partenaires de développement au détriment des audiences sporadiques aux Représentants des pays donateurs et d'autres organismes internationaux comme pratiqué.

Cela permettrait la création d'une synergie pour en tirer plus de bénéfices et rendre possible que chaque donateur se prononce et s'engage sur le domaine spécifique, objet d' Accords de Partenariat.

7. Mesures prises ou prévues dans le cadre du PAN, notamment pour améliorer le climat économique, conserver les ressources naturelles, améliorer l'organisation institutionnelle, la connaissance du phénomène de la désertification, surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.

Dans ces derniers temps, on a assisté à une dégradation environnementale avec pour origine surtout l'action néfaste de l'homme.

Cette dégradation se traduit par la réduction des superficies :

- ✓ Réduction de 30% des superficies des forêts sub-humides denses dans la région de Tombali ;
- ✓ Réduction de 57% des superficies des forêts de savanes de Bafata, Oio et Gabu ;

- ✓ Réduction 19% des superficies des forêts de mangrove (Lettre de la Politique de Développement Agricole, 1997)

Comme conséquence de cette dégradation, beaucoup d'essences comme le rônier, la mangrove sont déjà menacées, cela touche aussi les espèces halieutiques, «Tainha» à la queue rouge, (Mugilidae), au Djafal (Etmalosa fimbriata) bien comme l'espèce de la faune, le Chimpanzé (Pan troglodytes.)

À ces facteurs, on associe les feux de brousse qui détruisent annuellement 80.000 ha de la couverture végétale (Sardinha, 1990) et l'érosion côtière.

La pluviométrie diminue annuellement, surtout au Nord et à l'Est de la Guinée-Bissau, la moyenne annuelle est 1000 à 1500 mm et 1000 à 1300 mm respectivement.

Le problème de la diminution des profondeurs des fleuves et de leur rétrécissement se fait sentir, bien comme la réduction des débits des fleuves Géba et Corubal.

Face à ce scénario, le problème d'optimisation se pose à l'usage des ressources : principalement les forêts, les ressources halieutiques et autres de forme durable.

La lutte contre la dégradation environnementale et par conséquent, la désertification requiert l'adoption des stratégies dirigées à la gestion intégrée et durable de ces ressources.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les résultats des Projets comme le PASP, l'Utilisation Rationnelle du Patrimoine Forestier, la création des Aires Protégées, et sont des expériences qu'il faudrait considérer et intégrer dans l'élaboration du PAN.

La création des Programmes de Planification Côtière (concrètement les Aires Protégées), l'Éducation Environnementale ayant comme objet des activités génératrices de rendement (horticulture), transformation des poissons (Bubacalhau) liées à l'introduction des foyers améliorés (pour le fumage des poissons), concession des micro-crédits et groupes associatifs organisés et autres initiatives décrites, ont des effets qui reflètent dans l'amélioration de la qualité de vie des populations et ont contribué de façon significative à la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Les Conseils de Gestion existants dans tous les Parcs créés et composés d'éléments choisis par la population sont la preuve de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles qui se prétend participative.

La nécessité d'information, formation et sensibilisation focalisée dans les bulletins tels que «Palmeirinha », «Matu Malgós» et «ECO « jouent un rôle important dans cette tâche.

Il est urgent de créer un système de supervision d'évaluation des effets de la sécheresse qui nécessite alors de dynamiser le service de Système d'Information Géographique pour l'accompagnement de toutes les activités de production tant agricole, animale dans tout le pays.

Ce service pourrait fonctionner avec un système d'alerte précoce en collaboration avec la Direction de Services de la Météorologie Nationale, SIG-INEP-GPC au bénéfice du renforcement des capacités institutionnelles en matière de l'environnement.

Il est important que l'on procède à la divulgation de ce qui a été fait en matière de l'Environnement, pour que la dissémination des informations relatives aux activités de mise en oeuvre de la CCD et d'autres venant de la Conférence de Rio puissent être effective.

En cette matière, de grands efforts ont été faits, mais il est nécessaire de donner la continuité.

8- Les ressources financières allouées au titre de budget national pour appuyer la Mise en Oeuvre de la Convention et aides financière et Coopération Technique reçues et requises avec indication des nécessités et l'ordre de leur priorité;

Quelques efforts financiers de la part du Gouvernement ont été enregistrés pour appuyer la mise en oeuvre des conventions qui découlent de la Conférence de Rio, par exemple, celle de la Diversité

Biologique a reçu l'année dernière du Programme d'Investissement Public (PIP) le montant de vingt millions de francs CFA (ce qui représente 0,084% de l'actuel PIP – source : D.G Plan et Projet GBS/97/G31 – EPANDB-DGA).

Le Projet « Conservation et Utilisation Rationnelle des Écosystèmes Fragiles en Guinée-Bissau – centre des Aires Protégées », a reçu des fonds dérivants des dénommés Contreparties Nationales pour leurs actions.

Quant à l'élaboration du Plan National de Gestion Environnementale qui intégrera les résultats des Projets de Conservation et incluant la CCD, il a été sollicité cette année un montant de vingt deux millions de francs CFA dans le cadre de la contrepartie nationale et on prévoit qu'une partie de ce budget (70%) sera destinée pour supporter les coûts des dépenses des campagnes de sensibilisation sur la base du diagnostic qui a déjà été fait en 2000.

Les nécessités financières pour cette phase de préparation du PAN sont estimées aux environs de 300.000 dollars américains.

Cette période initiale, auprès du PUND, dans le cadre du DAP volet PNGA, un appui pourra être sollicité dans ce sens ainsi assistance technique.

Une proposition de demande de financement a été soumise au Bureau du GTZ à Dakar.

9- Analyse des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci.

Il est notoire qu'au long de ces années, de grands travaux pour la conservation de l'environnement ont été faits : campagnes de sensibilisation, plantation des arbres, création des aires protégées (et d'un réseau national) avec la participation de la population (protection des espèces menacées, protection des zones humides), introduction des fours et foyers améliorés, usage des feux de brousse contrôlés, entre autres.

La Direction de Services de Génie Rural a fait des travaux de récupération de « bolanhas » avec comme finalité, essayer d'augmenter la production agricole, mais, dans certains cas, ces « Bolanhas » ne sont pas utilisés pour plusieurs raisons, par exemple, l'abandon des rizières en faveur des cultures d'anacardières et l'exode rural.

Dans certains cas, par exemple, au Nord, une partie des recettes provenant de la commercialisation des noix d'acajou servent à financer les travaux de récupération des bolanhas (Rizières).

En ce moment, ce Service et comme tous les Départements Étatiques fonctionnent avec des difficultés pour poursuivre le suivi du processus de la dégradation des terres.

Dans d'autres terrains (sur les plateaux), les digues ont été utilisées dans certains cas, elles sont faites comme des ceintures vertes (avec des anacardières) pour la gestion de l'eau.

Une autre technique est le drainage pour réduire la sédimentation.

Il est urgent que toutes ces techniques utilisées soient harmonisées en créant une Banque de Données et un Système d'Information.

D'une forme très disperse encore, les progrès atteints en matière de lutte contre la désertification et atténuation des effets de la sécheresse sont acceptables, à travers de certains indicateurs (voir tableau 7) :

- ✓ Les activités de développement exécutées en faveur des populations, surtout au Nord (zone de São Domingos, Suzana) et au Sud (surtout dans le secteur de Cubucaré)
- ✓ Activités génératrices de rendement et réduction de la pauvreté ;
- ✓ Valorisation des Forêts Communautaires ;
- ✓ Prise de conscience de la menace de sécheresse et désertification, progressive participation de la population aux tâches de conservation de l'environnement en général.

ANNEXES

Tableau 1- Situation de la vulgarisation des fours dans les villages

Région	Village	D.P	Demo	For/n°	Gestion	Organis.
Bafatá	S.Mole	X	X	X/31	X	X
	Djagaradje		X	X/20		X
	Afia poilão		X	X/23		X
	M'Birro	X	X	X/15	X	X
	S.Mamadou	X	X	X/53		
Gabú	Sintchur	X	X	X/30	X	X
	S.Iaia	X	X	X/21		X
	Velingara	X	X			
	S.Mamadou	X	X	X/9		X
	S.Molo	X	X	X/24		
Sous-total		8	10	9/226	3	7
Oio	Dambur	X	X	X/18		X
	Tchalana	X	X	X/22		
	Amidalay	X	X	X/17		
	G.Mamad	X	X	X/15		
	Mantita	X	X			
	Mambonco	X		X/11		
	Bandjara	X	X	X/15		
Cacheu	Tama	X	X	X/42	X	X
	Jolmete	X	X	X/28		
	2ª Bolanha	X	X	X/16		
	Djita	X	X	X/24 X/35		
Sous- total		11	11	11/243	1	3
Total		19	21	20/469	4	10

Source : Rapport final du projet utilisation rationnelle du patrimoine forestière
 DP- Enquête participative, Dmo- Démonstration de four Mati, For- Formation en four mati.

Tableau 2- « Bolanhas » à récupérer dans le cadre du projet du Koweït

N°	Bolanha	Région	Superficie/ha	N° de Bénéficiaires
1	Cdua	Tombali	630	476
2	Gandua	Tombali	310	617
3	Incomene	Tombali	340	721
4	Ganjola	Tombali	540	505
5	Cubaque	Tombali	221	651
6	Catahaque	Tombali	620	435
7	São Miguel	Tombali	396	872
8	Caur I	Tombali	396	872
9	Caur II	Tombali	160	300
Total			3.613	5.452

Source: Direction de services de Génie Rural

Tableau 3- Données sur la Pluviométrie (année 200)

Mois	Localités											
	Farim				Pirada				Varela			
	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total
Juin	00	42,0	78,5	120,5	25,9	80,5	131,1	238	-	11,1	51,3	62,4
Jours	0	2	3	5	1	2	3	6	-	5	8	13
Juillet	11,2	95,8	198,7	305,7	23,1	104,8	127,1	255	19,3	47,1	253,6	320,0
Jours	3	3	7	13	3	3	4	10	5	6	10	21
Août	95,9	68,4	62	226,3					184,7	141,7	207,9	534,3

Jours	4	4	4	12					8	9	10	27
Septemb.	93,4	133,8	43,7	270,9					73,6	130,8	93,3	297,7
Jours	5	6	4	15					5	10	7	22
Octobre									68,9	296,5	6,3	317,7
Jours									8	7	10	25

Source : Direction nationale de Service de Météorologie
*Décade (en 10 jours)

Tableau 4- Données sur la pluviométrie (année 2001)

Mois	Localités											
	Farim				Pirada				Varela***			
	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total	1 ^{a*}	2 ^{a*}	3 ^{a*}	Total
Juin	102,0	28,7	102,0	232,7	28,4	33,4	108,6	170,4	-			
Jours	1	2	4	7	2	3	3	8				
Juillet	104,0	44,0	64,3	212,3	42,1	31,2	100,3	173,6				
Jours	4	3	7	14	5	5	5	15				
Aout	131,4	71,0	83,0	285,0	121,9	38,1	89,7	249,7				
Jours	4	5	5	14	7	2	2	11				
Septemb.	130,0	65,6	101,3	270,9	150,7	38,8	29,4	218,9				
Jours	6	3	5	14	8	4	4	16				
Octobre	12,5	16,7	9,0	38,2	13,8	24,3	-	38,1				
Jours	1	2	1	4	1	1	-	2				

Source : Direction nationale de Service de Météorologie *Décade (en 10 jours) *** sans information

Tableau 5- Foyers améliorés au Parc Naturel des palétuviers du Rio Cacheu

Villages	Foyers	Familles bénéficiaires
Djoba	5	5
Banhinda	5	5
Teuche	2	2
Belém	2	2
Bitchil	1	1
Bame	3	3
Tabanca Nova	1	1
Binhogo	1	1
Catchi	1	1
Belmzinho	3	3
Pici	13	13
Caane 1	8	5
Caane	3	3
Blimbom	1	1
Benia	6	6
Total	55	52

Source: Caractéristiques du Parc Naturel des Mangroves du Rio Cacheu

Tableau 6- Foyers améliorés au Parc National du Groupe des Iles de Orango

Villages	Foyers	Familles bénéficiaires
Eticoga	2	2
Ambuduco	1	1
Total	3	3

Tableau n° 7- Superficies cultivées et production des principaux cultures alimentaires/hectar

Superficies cultivées et production des principaux cultures alimentaires/hectar									
Cultures	Superficie			Rendimento			Produção		
	96/97	97/98	%	96/97	97/98	%	96/97	97/98	%
Riz pam-pam	34916	34799	- 0,3	799	900	12,6	27898	31319	12,3
Riz bas-fond	24119	24119	0,0	800	2007	150,9	19295	48407	150,9
Riz de mangrove	23929	23555	- 1,6	1588	2043	28,7	37999	48123	26,6
Total Riz	82964	82473	- 0,6	--	--	--	85192	127849	50,1
Mais	9237	9359	1,3	1000	930	- 7,0	9237	8704	- 5,8
Sorgo	24455	24780	1,3	582	862	48,1	14233	21360	50,1

Mais petit	32602	35656	9,4	1140	822	- 27,9	37166	29309	- 21,1
Fonio	4316	4040	- 6,4	250	594	137,6	1079	2400	122,4
Total outros cereales	70610	73835	4,6	--	--	--	61715	61773	0,1
Total cereales	153574	156308	1,8				146907	189622	29,1

Source: DEA/GAPLA-MAFC, 2000

Tableau 8-ONG's nationales et étrangères en Guinée-Bissau

ONGs	Domaine d'intervention
AD	Environnement et développement rural
ALTERNAG	Environ, études économiques, pouvoir local
TINIGUENA	Environnement-appui aux communautés locales
ADEMA	Environnement
AMCA	Conservation de l'environnement
NANTINIYAN	Développement à la base
TEPENNY	Développement à la base
TOTOKAN	Développement à la base
BILIGERT	Environnement et développement
ADPP	Agriculture, emploi
RADI	Forêts e gestion
AFVP	Gestion du territoire et formation
SNV	Développement à la base
SWISSAID	Développement, environnement
Plan International	Développement et communication
LVIA	Eaux, Assainissement, formation
UICN	Environnement, planification côtière, développement durable, législation, éducation et communication environnementale

Fonte: SIMAO DA SILVA A., DA SILVA A. O, RABNA, P. Diagnostico sobre o estado do Ambiente nos meios rurais da Guiné-Bissau, 2000

Associations de Base (dans certaines régions) :

FEDACC-Federação das Associações Camponesas de Cubucaré
AJAI-Associação de Jovens Agricultores de Iemberem
AAUT-Associação de Jovens Unidos de Tombali
AJPCNT-Associação de Jovens para Protecção e Conservação da Natureza de Tombali
AJPA-Associação de Jovens para a Protecção do Ambiente
ASA-Associação de Jovens para a Solidariedade e Acção
APSIQ-Associação para a Promoção Social dos Jovens de Quelelé
AJOC-Associação de Jovens de Catió
AFSD-Associação de Filhos de São Domingos
AFAB-Associação de Filhos e Amigos de Bafatá
AFAC-Associação de Filhos e Amigos de Cacheu
AJQ-Associação de Jovens de Quinhamel
AFADRB-Associação de Filhos e Amigos para o Desenvolvimento da Região de Biombo
Kafo-Farim

Bibliographie

- Constituição da Republica, 1996
- Convenção das Nações Unidas de Combate à Desertificação –versão portuguesa
- Carta da Política de Desenvolvimento Agrário e Plano de Acção, Bissau 2002
- Plano Quadro-Mulher e Desenvolvimento
- Plano Director do Turismo,
- Plano Director da Planificação Costeira
- Plano Director Tropical Florestal
- Esquema Director da Agua e Saneamento
- Código da Agua
- Documento Nacional Estratégico de Redução da Pobreza(Versão preliminar)
- Estrategia e Plano de Acção para a Diversidade Biológica
- Rapport National sur la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Projet Utilisation Rationnelle du Patrimoine Forestier-Rapport de fin de mission, Bissau mai 2000
- Projecto -Utilização Racional do Patrimonio Florestal Relatorio da missão de avaliação conjunta FAO/MAFP
- Projecto PASP-Relatorio da missão de avaliação
- Projecto PASP-Documento da Fase III, Bissau, 1996
- Association pour la promotion du développement local, texte d'orientation, novembre 2000
- Características do Parque Natural dos Tarrafes doRioCacheu

- Características do Parque Natural dos Tarrafes do Grupo da Ilhas de Orango
- Boletim Oficial. n.º49/00 de 4 de Dezembro (Decretos n.º 11/2000, 12/2000 e 13/2000,)
- Boletim Oficial n.º34/00 de 23 de Agosto (Decreto n.º 6).
- Pereira Anibal, A importancia dos recursos naturais na economia nacional, 2000
- Simão da Silva, A, da Silva, A;O, Rabna Paulo-Diagnostico sobre o estado do Ambiente nos meios rurais e urbanos da Guiné-Bissau, Bissau, 2000

Personnes contactées

- Martinho Nassambis-Alta Autoridade paara Energia e Agua
- Tumane Camará -ONG-AD
- Mamadu Alfa Djalo, Director Nacional do Projecto-Utilização Racional dos Ecossistemas Frágeis na Guiné-Bissau
- Fátima Barbosa, Coordenadora do Programa Educação para a Vida Familiar em matéria de população
- Dionísia Gomes, Coordenadora do Programa Educação e Comunicação Ambiental “Palmeirinha”
- Teobaldo Lopes da Veiga, Director de Serviços-INITA
- Rui Nenê Djata-Director de Serviços de Engenharia Rural
- Braima Djassi- Direcção de Serviços de Engenharia Rural
- Mauricio Insumbo, Director do Parque Natural das Lagoas de Cufada

Abréviations

MAFCE-Ministère de l’Agriculture, des Forêts, de la Chasse et de l’Elevage
 INEP-Institut National d’Études et des Recherches